

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 169 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée

par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-013-16570/24/CM

■ Composition des membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n° TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020

88372

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Code de l'Environnement, dans son article R 541-41-22, prévoit la création d'une commission au sein de la collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales qui assure la gestion des déchets des ménages. Cette commission a en charge de définir les perspectives et objectifs de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés. Elle est constituée par la collectivité territoriale qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Dans ce cadre, par délibération n° DEA 031-1484/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé la commission locale de prévention des déchets qui s'est réunie tout au long du processus d'élaboration du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA). Elle a, ainsi, défini les axes et objectifs du plan et les actions à mener dans ce cadre sur la période 2019-2025. Cette commission est composée de 14 membres dont 7 conseillers métropolitains ou ex-conseillers de territoire en charge de la compétence « déchets » sur leur territoire et de 7 personnalités qualifiées.

Par délibération n° DEA 038-8022/19/CM du 19 décembre 2019 du Conseil de la Métropole, la Métropole a validé, en complément du schéma métropolitain de gestion des déchets, le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés qui s'inscrit dans le plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM).

Ce plan constitue la première étape de l'objectif d'une Métropole « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » à l'horizon 2035 et comporte 4 axes principaux :

- Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements,
- Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées,
- Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE » est venue ensuite fixer de nouveaux objectifs en matière de réduction des déchets :

- Sortir du plastique jetable,
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- Agir contre l'obsolescence programmée,
- Mieux produire.

Suite à l'approbation de la délibération n° TCM 016-8721/20/CM du Conseil de la Métropole en date du 15 octobre 2020, la Commission locale de prévention des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence devient la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui va poursuivre les objectifs de la loi « AGECE ».

La présente délibération a pour objet de faire désormais évoluer la composition de cette commission locale de prévention des déchets qui continuera à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions prévues au plan.

En effet, depuis 2020, de nouveaux éco-organismes ont été créés. De même, la présence de nouvelles chambres consulaires, d'associations intervenants dans le domaine des déchets, de la sensibilisation du grand public, du compostage, du réemploi et de la lutte contre le gaspillage alimentaire est pertinente afin d'enrichir les actions du plan de prévention.

Aussi, il est proposé modifier l'Article 3 de la délibération TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020, comme suit, relatif à la liste des personnalités qualifiées afin que l'ensemble des acteurs du territoire, concernés par la prévention des déchets, soient représentés :

- 1 – Au titre de la Métropole :
 - Le Vice-président de la Métropole délégué à la Prévention et valorisation des déchets,
 - Les trois Conseillers métropolitains délégués aux déchets.
- 2 – Au titre des collectivités et établissements publics, 1 membre représentatif par structure pour les organismes suivants :
 - Conseil régional Sud Provence-Côte d'Azur,
 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- 3 – Au titre des chambres consulaires, 1 membre représentatif par structure pour les organismes suivants :
 - Chambre régionale de commerce et de l'industrie,
 - Chambre régionale de métiers et de l'artisanat,
 - Chambre régionale d'agriculture,
 - Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.
- 4 – Au titre des éco-organismes, 1 membre représentatif par structure pour les organismes suivants :
 - CITEO.
 - ECOMAISON.
 - ECOLOGIC.
 - REFASHION.
- 5 – Au titre des associations agréées de protection de l'environnement et des associations de consommateurs, 1 membre représentatif par structure pour les organismes suivants :
 - Association de défense des consommateurs et usagers (CLCV – Consommation Logement Cadre de Vie),
 - Associations France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur et Bouches du Rhône,
 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement – Pays d'Aix,
 - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône – Côte Provençale,
 - Zéro Waste Marseille,
 - Réseau compost citoyen Provence-Côte d'Azur,
 - Réseau régional des ressourceries et recycleries Provence-Côte d'Azur.
- 6 – Au titre des Parcs, 1 membre représentatif par structure pour les organismes suivants :
 - Parc Nationale des Calanques,
 - Parc Naturel de la Sainte Baume.

Au total, la composition évolue et passe de 21 à 23 membres.

A cette occasion, il est également proposé d'ajuster le titre du Président de la Commission ainsi que le nom du service en charge du secrétariat de la Commission.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « AGECE » ;
- Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- La délibération n° DEA 031-1484/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 ;
- La délibération n° DEA 038-8022/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- La délibération n° TCM 016-8721/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 approuvant la création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'identification de nouveaux partenaires collaborant et contribuant à l'objectif métropolitain de réduction des déchets ménagers sur son territoire ;
- Leur participation à la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de prévention des déchets de la Métropole permettra d'élargir et développer les actions du PMPDMA ;
- Qu'il convient de faire évoluer la composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de prévention des déchets, créée par la délibération n° TCM 016-8721/20/CM du Conseil de Métropole du 15 octobre 2020.

Délibère

Article 1 :

L'article 3 de la délibération n°TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020, relatif à la composition de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence est modifié et approuvé comme suit :

5 élus métropolitains :

- Le Vice-président de la Métropole délégué à la Prévention et valorisation des déchets,
- Les trois Conseillers métropolitains délégués aux déchets.

19 personnalités qualifiées :

- Un représentant du Conseil Régional Sud Provence-Côte d'Azur ;
- Un représentant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Un représentant de la Chambre régionale de commerce et de l'industrie ;
- Un représentant de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat ;
- Un représentant de la Chambre régionale d'agriculture ;
- Un représentant de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Un représentant de CITEO ;
- Un représentant d'ECOMAISON ;
- Un représentant d'ECOLOGIC ;
- Un représentant de REFASHION ;
- Un représentant de l'Association de défense des consommateurs et usagers (CLCV – Consommation Logement Cadre de Vie) ;
- Un représentant des Associations France Nature Environnement Provence Alpes Côte d'Azur et Bouches-du-Rhône ;
- Un représentant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement – Pays d'Aix ;
- Un représentant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône – Côte Provençale ;
- Un représentant de Zéro Waste Marseille ;
- Un représentant du Réseau compost citoyen Provence-Côte d'Azur ;
- Un représentant du Réseau régional des ressourceries et recycleries Provence-Côte d'Azur ;
- Un représentant du Parc Nationale des Calanques ;
- Un représentant du Parc Naturel de la Sainte Baume.

Article 2 :

L'article 4 de la délibération n°TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020 est modifié et approuvé comme suit : La présidence de cette commission sera assurée par Monsieur Roland Mouren, Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la prévention et valorisation des déchets.

Article 3 :

L'article 5 de la délibération n°TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020 est modifié et approuvé comme suit : Le secrétariat de cette commission sera assuré par le service « Economie circulaire » au sein du Pôle Amélioration du Cadre de Vie.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN